

## INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE  
TRANSPORTS

*Direction des affaires maritimes*

### **Décision du 11 août 2017 portant validation du programme de formation et des modalités d'évaluation du cursus de formation initiale internationale des officiers à la passerelle de l'École nationale supérieure maritime**

NOR : TRAT1721109S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports,

Vu l'arrêté du 5 juillet 2017 relatif au cursus de formation initiale internationale pour l'obtention des diplômes d'officier chef de quart passerelle et de capitaine 3 000 ;

Vu les horaires et les programmes d'enseignement des trois années du cursus de formation initiale internationale pour l'obtention des diplômes d'officier chef de quart passerelle et de capitaine 3 000 datés du 13 avril 2017 ;

Vu le règlement des études du cursus de formation initiale internationale pour l'obtention des diplômes d'officier chef de quart passerelle et de capitaine 3 000 daté du 13 avril 2017 ;

Vu la décision du 10 août 2016 portant validation du programme de formation et des modalités d'évaluation de cursus de formation de l'École nationale supérieure maritime ;

Vu l'avis de l'inspecteur général de l'enseignement maritime en date du 5 juillet 2017,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les modalités du programme de formation et les conditions d'évaluation des compétences du cursus de formation initiale internationale pour l'obtention des diplômes d'officier chef de quart passerelle et de capitaine 3 000, prescrites à l'article 5 de l'arrêté du 5 juillet 2017 susvisé, et décrites dans le règlement des études de ce cursus de l'École nationale supérieure maritime, sont validées.

#### Article 2

L'article 3 de la décision du 10 août 2016 susvisée est abrogé.

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 11 août 2017.

Pour la ministre et par délégation :  
*L'adjoint au directeur des affaires maritimes,*  
H. BRULE